

Réf : DOS-0117-0412-D

DECISION N°2017GHT01-003  
PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU  
GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DU  
« VAR »

**Le directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 6132-5 et L. 1434-3, R. 6132-1 et suivants ;

**VU** l'article 107 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

**VU** le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Claude d'HARCOURT en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**VU** l'arrêté n° 2012DG/01/08 du 30 janvier 2012, modifié par l'arrêté n° 2013361-0001 du 27 décembre 2013 du directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, fixant



le schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié le 31 janvier 2012 ;

**VU** l'arrêté n°2016GHT07-30 du directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 fixant la liste des groupements hospitaliers de territoire - composition du groupement hospitalier de territoire du Var ;

**VU** la décision du ministre de la défense en date du 20 juin 2016 autorisant l'association de l'hôpital d'instruction des armées Sainte Anne de Toulon à l'élaboration du projet médical partagé du groupement hospitalier de territoire du « Var » ;

**VU** la décision n°2016GHT07-40 du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant accord pour l'hôpital d'instruction des armées Sainte Anne d'être associé à l'élaboration du projet médical partagé du groupement hospitalier de territoire du « Var » ;

**VU** la décision n°2016GHT07-34 du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant approbation de la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du « Var » ;

**VU** l'avis de la commission médicale du Centre Hospitalier Intercommunal Toulon / La Seyne sur Mer relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var en date du 13 décembre 2016;

**VU** l'avis de la commission médicale du Centre Hospitalier Marie-José Treffot d'Hyères les Palmiers relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 5 décembre 2016;

**VU** l'avis de la commission médicale du Centre Hospitalier Jean Marcel de Brignoles relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var en date du 15 décembre 2016;

**VU** l'avis de la commission médicale du Centre Hospitalier du Luc en Provence relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var en date du 7 décembre 2016;

**VU** l'avis de la commission médicale du Centre Hospitalier de la Dracénie de Draguignan relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var en date du 29 novembre 2016;

**VU** l'avis de la commission médicale du Centre Hospitalier Intercommunal Fréjus Saint-Raphaël relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 15 décembre 2016;

**VU** l'avis de la commission médicale du Centre Hospitalier de Saint-Tropez relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var en date du 22 décembre 2016;

**VU** l'avis de la commission médicale du Centre Hospitalier Henri Guérin de Pierrefeu-du-Var relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date 6 décembre 2016;

**VU** l'avis de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique du Centre Hospitalier Intercommunal Toulon / La Seyne sur Mer relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 5 décembre 2016;

**VU** l'avis de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique du Centre Hospitalier Marie-José Treffot d'Hyères les Palmiers relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var en date du 9 décembre 2016;

**VU** l'avis de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique du Centre Hospitalier Jean Marcel de Brignoles relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016;

**VU** l'avis de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique du Centre Hospitalier du Luc en Provence relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 24 novembre 2016;

**VU** l'avis de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique du Centre Hospitalier de la Dracénie de Draguignan relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 8 décembre 2016;

**VU** l'avis de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique du Centre Hospitalier Intercommunal Fréjus Saint-Raphaël relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var en date du 6 décembre 2016;

**VU** l'avis de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique du Centre Hospitalier de Saint-Tropez relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var en date du 16 décembre 2016;

**VU** l'avis de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique du Centre Hospitalier Henri Guérin de Pierrefeu-du-Var relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 29 novembre 2016;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier Intercommunal Toulon / La Seyne sur Mer relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 15 décembre 2016;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier Marie-José Treffot d'Hyères les Palmiers relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 5 décembre 2016;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier Jean Marcel de Brignoles relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 8 décembre 2016;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier du Luc en Provence relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 9 décembre 2016;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier de la Dracénie de Draguignan en relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, date du 6 décembre 2016;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier Intercommunal Fréjus Saint-Raphaël relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 15 décembre 2016;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier de Saint-Tropez relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 22 décembre 2016;

**VU** l'avis du comité technique d'établissement du Centre Hospitalier Henri Guérin de Pierrefeu-du-Var relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 8 décembre 2016;

**VU** l'avis du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Toulon-La Seyne relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 21 décembre 2016 ;

**VU** l'avis du conseil de surveillance du centre hospitalier Centre hospitalier Jean Marcel relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 15 décembre 2016 ;

**VU** l'avis du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Dracénie relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 15 décembre 2016 ;

**VU** l'avis du conseil de surveillance du centre hospitalier départemental du Var relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 13 décembre 2016 ;

**VU** l'avis du conseil de surveillance du centre hospitalier Marie José Treffot relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 15 décembre 2016 ;

**VU** l'avis du conseil de surveillance du centre hospitalier spécialisé Pierrefeu du Var relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 9 décembre 2016 ;

**VU** l'avis du conseil de surveillance du centre hospitalier de St-Tropez relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 23 décembre 2016 ;

**VU** l'avis du conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Fréjus-Saint Raphaël relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 23 décembre 2016 ;

**VU** l'avis du conseil de surveillance du centre hospitalier de la Dracénie de Draguignan relatif à l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Var, en date du 13 décembre 2016 ;

**VU** la demande d'approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive en date 12 janvier 2016 des centres hospitaliers Jean Marcel, de la Dracénie, départemental du Var, de Marie José Treffot, de Pierrefeu du Var, de St-Tropez, de Fréjus-Saint Raphaël, de Toulon-La Seyne et de l'hôpital d'instruction des armées Sainte Anne de Toulon ;

**Considérant** que l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire «Var» porte sur la définition des filières prioritaires et la composition du bureau du comité stratégique ;

**Considérant** que l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire «Var» entraîne la modification de la section 2 intitulée « filières prioritaires de prise en charge » du chapitre 1 relatif au projet médical partagé conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

**Considérant** la compatibilité des filières prioritaires définies, conformément au 3° de l'article R. 6132-3 du code de la santé publique et à l'article 5 du décret 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire, par les établissements membres du groupement hospitalier de territoire du Var, avec le schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

## **DECIDE**

### **Article 1 – Approbation**

L'avenant n°1 à la convention constitutive portant création du groupement hospitalier de territoire « Var » conclue le 23 décembre 2016 est approuvé.

### **Article 2 - Membres du GHT**

Le groupement hospitalier de territoire du Var est composé des établissements suivants :

- Centre hospitalier Jean Marcel, FINESS EJ 83 010 051 7, sis boulevard Joseph Monnier, CS 10301 à Brignoles (83175 Cedex),
- Centre hospitalier de la Dracénie, FINESS EJ 83 010 052 5, sis route de Montferrat, BP 249 à Draguignan (83007 Cedex),
- Centre hospitalier départemental du Var, FINESS EJ 83 000 881 9, sis 7 rue Jean Jaurès au Luc-en-Provence (83340),
- Centre hospitalier Marie José Treffot, FINESS EJ 83 010 053 3, sis avenue Maréchal Juin, BP 82, à Hyères (83407 Cedex),
- Centre hospitalier spécialisé Pierrefeu du Var, FINESS EJ 83 010 120 0, sis Quartier Barnencq à Pierrefeu du Var (83091),
- Centre hospitalier de St-Tropez, FINESS EJ 83 010 059 0, Rond Point Gal Diego Brosset, RD 559 à Gassin (83580),
- Centre hospitalier intercommunal de Fréjus-Saint Raphaël, FINESS EJ 83 010 056 6, sis 240 avenue de Saint Lambert, BP 110 à Fréjus (83608 Cedex),
- Centre hospitalier intercommunal de Toulon-La Seyne, FINESS 83 010 061 6, sis 54 rue Henri Sainte Claire Deville, CS 31412 à Toulon (83056 Cedex),

### **Article 3 - Désignation de l'établissement support**

L'établissement support du groupement hospitalier de territoire du Var est le Centre hospitalier intercommunal de Toulon-La Seyne.

### **Article 4 – Durée et entrée en vigueur de la convention**

La convention constitutive du groupement hospitalier de territoire est conclue pour une durée de dix ans et est renouvelée par tacite reconduction, à compter de la date de publication de la décision d'approbation au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

### **Article 5 - Recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### **Article 6 – Exécution**

Le directeur par intérim de l'organisation des soins de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le délégué départemental concerné, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 26 janvier 2017

**Claude d'Harcourt**

signé